

DECISION DU MAIRE 2025/056

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention – Région
Bourgogne Franche
Comté – travaux
CTA à CeltÔ**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention à la Région Bourgogne Franche Comté pour les travaux concernant la centrale de traitement de l'air à CeltÔ,

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté pour les travaux concernant la centrale de traitement de l'air à l'établissement CeltÔ.

ARTICLE 2 : La subvention sollicitée est de 50% soit 105 000€ sur un montant total estimatif de travaux de 210 000€ HT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 7 novembre 2025

Edith GUEUGNEAU
Maire

